



# ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

## Manque de moyens pour les interventions sanitaires dans certaines zones

Question écrite n° 23957

### Texte de la question

M. Benoit Simian attire l'attention de Mme la ministre des outre-mer sur le manque de moyens alloués par l'État pour les interventions sanitaires dans certaines zones du territoire français. La première semaine d'octobre 2019, un bébé de trois mois touché par une infection pulmonaire est décédé durant son évacuation sanitaire très difficile depuis l'archipel des Marquises. L'évacuation s'est réalisée dans des conditions très particulières : en l'absence de moyens aériens, c'est un *speedboat* qui a permis de transférer l'enfant depuis Ua Pou jusqu'à Nuku Hiva, où un avion d'Air Archipels devait le prendre en charge. L'enfant est malheureusement décédé à son arrivée à Nuku Hiva. Cette tragédie pose la question du manque de moyens de l'État dans certaines zones reculées du territoire, alors que la prise en charge par hélicoptère aurait peut-être permis d'éviter un tel drame. Aussi, il l'interroge afin de savoir quels sont les actions que l'État compte mettre en œuvre pour renforcer les moyens d'interventions dans ces territoires reculés et pour éviter que ce type de tragédie ne se reproduise à l'avenir.

### Texte de la réponse

L'archipel des Marquises est caractérisé par une activité maritime significative à l'échelle de la Polynésie (tourisme – 500 navires/an - et pêche) et se trouve à l'écart des moyens de sauvetage spécialisés de l'Etat, tous basés à Tahiti (hélicoptères Dauphin et avions Gardian principalement). Actuellement, ce sont des moyens locaux (bateaux de pêche et de transport) qui sont déroutés pour assurer cette mission de secours et les aéronefs État qui sont mobilisés. La Fédération d'entraide polynésienne de sauvetage en mer (FEPSM) de la station de sauvetage de Hiva Oa assure principalement la mission de sauvetage en mer. Cette association locale, créée en 2009 et avec un budget modeste, fonctionne par la mise à disposition, par les bénévoles, de leurs moyens privés, excepté à Tahiti et à Hiva Oa, où la FEPSM met en œuvre deux embarcations de 7 mètres mises à disposition par le Pays (et rénovées par l'Etat). Cette fédération porte le projet d'une vedette de sauvetage et d'assistance médicale au profit de l'archipel des Marquises. Il s'articule autour de l'acquisition du bateau et d'un plan de fonctionnement à l'équilibre. Ce moyen nautique assurera des missions de sauvetage en mer et remorquages (36 % de la mission) et d'EVASAN maritimes d'urgence inter-île (60 % de la mission) : en l'absence d'aérodrome et dans un contexte d'interdiction d'EVASAN de nuits, le projet de canot a été pensé pour effectuer des liaisons sanitaires entre les îles des Marquises au profit du SMUR Polynésie. L'Etat est conscient de la situation géographique particulière de l'archipel des Marquises, isolé de l'île de Tahiti d'environ 1500 à 2000 km et éloigné de fait des moyens aéromaritimes de l'Etat qui assurent des missions d'assistance médicale et de sauvetage en mer. C'est pourquoi, l'Etat a pris en charge 600 K€, dont la moitié sur le budget du ministère des outre-mer, sur un coût total de 1 217 K€ pour le projet de la navette. Le Pays a contribué financièrement sur la part restante. La convention cadre entre tous les bailleurs a été signée à Papeete le 3 février 2020.

### Données clés

**Auteur :** [M. Benoit Simian](#)

**Circonscription :** Gironde (5<sup>e</sup> circonscription) - La République en Marche

**Type de question** : Question écrite

**Numéro de la question** : 23957

**Rubrique** : Sécurité des biens et des personnes

**Ministère interrogé** : [Outre-mer](#)

**Ministère attributaire** : [Outre-mer](#)

Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le** : [22 octobre 2019](#), page 9337

**Réponse publiée au JO le** : [18 février 2020](#), page 1270